

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Adam AMELLAL, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacquy THEILLOL.

Absents excusés: Maud BIDET, Stéphanie RIPERT, Florian CHAMOT-CLERC.

Absente : Christelle MICHEL.

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la délibération sur l'avenant N° 2 à la convention de la cantine scolaire entre les communes du RPI et le collège de St Paul sur Isère.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES.

Au titre de la mutualisation des services de la commande publique, différents membres ont décidé de recourir, pour les prestations d'assurances, à un groupement de commandes tel que visé à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le montant total estimé de l'achat est de 7 300 000€ TTC, pour les 5 années. Pour information, le montant des cotisations en question, pour notre entité, pour l'année 2015, est de 13 561,22€ TTC.

Afin de déterminer les modalités de fonctionnement de ce groupement, une convention doit être signée entre les différents partenaires.

- *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances et autorise M. le maire à signer la convention de groupement de commande.*

II) CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRE RPI ESSERTS-BLAY/ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Rognaix a en charge l'organisation et la gestion de l'accompagnement au transport dans le RPI depuis la rentrée scolaire 2011/2012. Chaque année une délibération était prise pour la création des postes d'accompagnatrices pour l'année scolaire en cours. Cependant il convient de créer ces postes d'accompagnement dans les transports scolaires du RPI de façon permanente.

- *Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :*
- *décide la création de deux postes d'adjoint technique de 2^{me} classe à temps non complets annualisés à 14h20 hebdomadaire pour le circuit Esserts-Blay/Rognaix et à 10h15 hebdomadaire pour le circuit Rognaix/Esserts-Blay.*
 - *De procéder au recrutement des adjoints techniques de 2^{me} classe pour l'accompagnement au transport scolaire.*

III) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE ROGNAIX.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le service de cantine scolaire accueillant tous les enfants du RPI scolarisés à l'école de Rognaix. Chaque année une délibération était prise pour la création d'un poste d'agent à la cantine scolaire de Rognaix pour l'année scolaire en cours. Cependant il convient de créer ce poste d'agent à la cantine scolaire de façon permanente.

- *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :*
 - *Décide de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe pour la cantine scolaire à temps non complet annualisé à 12h40 hebdomadaire.*
 - *De procéder au recrutement de l'adjoint technique de 2^{ème} classe pour le service de la cantine.*

IV) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à partir de la rentrée scolaire 2016/2017, les parents devront inscrire leur(s) enfant(s) au(x) service(s) périscolaire(s) via le portail famille accessible depuis les sites internet des communes du RPI. Le règlement intérieur de la garderie périscolaire doit être modifié en conséquence.

- *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du service de la garderie périscolaire et autorise le maire à le signer.*

V) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à partir de la rentrée scolaire 2016/2017, les parents devront inscrire leur(s) enfant(s) au(x) service(s) périscolaire(s) via le portail famille accessible depuis les sites internet des communes du RPI. Le règlement intérieur de la cantine scolaire doit être modifié en conséquence.

- *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire et autorise le maire à le signer.*

VI) AVENANT N°2 CONVENTION CANTINE SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DU RPI ET LE COLLEGE DE ST PAUL/ISERE.

La convention, dans son article 3, précise que la capacité d'accueil du nombre d'élève dans le réfectoire du collège. A partir du 1^{er} septembre 2016, la capacité d'accueil passe de 30 à 40. Les autres articles de la convention initialement signée le 05/09/2014 ainsi que l'avenant N°1 du 15/06/2015 restent inchangés.

- *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la nouvelle capacité d'accueil du nombre d'élève dans le réfectoire du collège et autorise monsieur le maire à signer l'avenant N° 2 de la convention cantine scolaire entre la commune du RPI et le collège de St Paul/Isère.*

VII) CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESSERTS-BLAY POUR MUTUALISATION DE SERVICE : RESTAURATION SCOLAIRE.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la convention de mutualisation de service, signée le 11/05/2015, avec la commune d'Esserts-Blay pour la livraison des repas de la cantine scolaire. Cette convention est conclue que pour l'année scolaire 2015/2016. La commune d'Esserts-Blay souhaite reconduire ce service de mutualisation pour l'année scolaire 2016/2017.

- *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal*
 - *approuve les termes de la convention dont les points essentiels sont :*
 - *La convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017.*
 - *La mise à disposition de l'agent de la cantine ou de sa remplaçante*
 - *La fixation du prix au kilomètre à 0,42€*
 - *Remboursement de la rémunération brut+ charge patronale de l'agent.*
 - *Autorise le maire à signer la convention.*

VIII) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE (RPOS) 2015.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2015. Ce rapport donne des indications techniques et financières. Ce rapport est consultable en mairie de Rognaix.

➤ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ce rapport.*

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ Monsieur le maire informe que les Rapports Prix Qualité Service (RPQS) sur les déchets et le SPANC sont consultables en mairie de Rognaix et sur le site de la Co.RAL.
- ❖ Le délai d'instruction du permis de construire de la salle polyvalente est de 5 mois en raison des avis de la commission sécurité.
- ❖ Mme LEGER Jacqueline donne un compte rendu du 3^{ème} conseil d'école du 07/06/2016 à 18h : sortie scolaire le 28 juin, les TAP pour l'année scolaire 2016/2017 seront les vendredis après-midi, les enseignants remercient les communes pour les travaux et achats de matériels informatiques et mobiliers, ouverture du portail famille pour les inscriptions à la garderie et à la restauration scolaire.
- ❖ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Fonds national de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC): entre la baisse de la DGF et la hausse du FPIC de 2012 à 2016, c'est un manque de recettes, pour notre commune, de **41 355€**.
- ❖ Vendredi 10 juin 2016 à 16 heures, à UGINE aura lieu une réunion de présentation, destinée aux élus des 39 communes, sur la futur communauté d'agglomération.
- ❖ Monsieur le maire donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 6 juin à Cevins, sur la future maison médicale. Une prochaine réunion décidera quel groupement portera ce projet.
- ❖ Les travaux sur la route forestière ont bien avancés. Les 4 panneaux sont posés ainsi que les remblais.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h30.

Fait à Rognaix, le 13 juin 2016
Affichage le 14 juin 2016

Le maire,

Patrice BURDET.

